



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

soins palliatifs

Question écrite n° 15131

Texte de la question

M. Richard Mallié attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les conclusions du rapport du professeur Aubry sur le suivi des soins palliatifs et l'accompagnement de la fin de vie. Le rapport annuel du Comité national de suivi du développement des soins palliatifs et de l'accompagnement propose en effet une meilleure formation des personnels médicaux et un congé rémunéré de deux semaines pour les personnes proches d'un malade en fin de vie. Cette mesure faciliterait le maintien à domicile car l'hospitalisation du malade est souvent obligatoire, coûteuse et surtout préjudiciable pour la personne et ses proches. Il insiste également sur la nécessité de faire figurer dans les programmes de médecine la notion d'éthique des relations humaines. Il propose enfin la mise en place d'un « programme d'éducation familiale et scolaire » pour nourrir la réflexion sur la maladie, la fin de vie. En conséquence, il souhaite connaître la position du Gouvernement sur les conclusions de ce rapport.

Données clés

Auteur : [M. Richard Mallié](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15131

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 janvier 2008, page 459

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)